



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°05.2026 en date du 21 avril 2026, le Maire de la commune d'Ambiegna a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et l'abrogation de la carte communale.

Durée de l'enquête : Du 1er juin 2026 à 9h au 30 juin 2026 à 16h, soit 30 jours consécutifs.

Lieu de l'enquête : Mairie d'Ambiegna – Le village – 20151 Ambiegna (siège de l'enquête).

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une évaluation environnementale, est consultable :

- en mairie, au format papier, les mardis de 9h à 15h ;
- sur un poste informatique mis à disposition du public ;
- en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7144/>

Commissaire enquêteur : Madame Estelle FONTRIER-VIGROUX

Permanences du commissaire enquêteur : les mardis 2, 9, 16, 23 et 30 juin 2026 de 10h à 13h.

Modalités de participation du public : Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations :

- sur le registre papier en mairie ;
- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7144/>
- par courrier adressé à : Monsieur le commissaire enquêteur – Enquête publique PLU – Mairie d'Ambiegna – Le village – 20151 Ambiegna
- par courriel : enquete-publique-7144@registre-dematerialise.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables en mairie pendant un an. Le projet pourra être approuvé par le conseil municipal, éventuellement modifié.

Fait à AMBIEGNA le 21/04/2026
Le Maire. Jean Toussaint POLI.